

Lutte biologique contre deux plantes aquatiques envahissantes

Dans le cadre de sa Stratégie territoriale de lutte contre des espèces exotiques envahissantes (EEE), le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Calédonie a été désigné pour coordonner le développement de la lutte biologique contre la Jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) et la Fougère d'eau (*Salvinia molesta*), toutes deux listées parmi les 68 EEE prioritaires en Nouvelle-Calédonie. En recouvrant la surface des eaux calmes, elles appauvrissent l'eau en

oxygène, captent toute la lumière et perturbent ainsi gravement les espèces aquatiques natives (poissons, crevettes, etc.).

Après une étude de risque et l'importation en 2013 de trois espèces de charançons aquatiques spécialisés (*Neochetina bruchi* et *N. eichhorniae* contre la Jacinthe et *Cyrtobagous salviniae* contre la Fougère) à l'initiative de la Biofabrique (structure technique de la Province Sud), un programme pilote de lutte biologique, initié en 2015, a révélé des résultats très encourageants.

En complément de l'élevage de la Biofabrique situé dans le Sud de la Grande Terre, un second élevage est installé au siège du Conservatoire, dans le Nord. La production et les lâchers d'auxiliaires ou de plantes infestées permettront le traitement des cours d'eau actuellement envahis.

L'objectif est, à terme, la dispersion des charançons sur l'ensemble de la Grande Terre, afin de contrôler naturellement et de façon pérenne, les populations de Jacinthe et de Fougère d'eau, sans usage de pesticides ni coûts récurrents, et sans risque environnemental puisque ces auxiliaires ne consomment rien d'autre que ces deux plantes exotiques.

Laure-Line LAFILLE et Patrick BARRIERE
*Conservatoire d'espaces naturels
de Nouvelle-Calédonie*



Récolte de jacinthes d'eau © CEN Nouvelle-Calédonie